

Taux de cotisations

CCN de la Branche de l'aide, de l'accompagnement et des services à domicile (BAD) [Brochure n° 3381]

Ensemble du personnel

À compter du 1^{er} janvier 2022

1/ Régime obligatoire

Base Prime			Base Prime		
Régime général	PMSS	Euros	Régime Alsace Moselle	PMSS	Euros
Salarié	1,301 %	44,60 €	Salarié	0,844 %	28,93 €

2/ Régime facultatif*

* Prélèvement de la cotisation sur le compte bancaire de l'assuré.

Régime général	Base Prime		Confort (facultatif)		Confort + (facultatif)	
	PMSS	Euros	PMSS	Euros	PMSS	Euros
Salarié	-	-	0,435 %	14,91 €	0,702 %	24,06 €
Conjoint	1,527 %	52,35 €	0,468 %	16,04 €	0,802 %	27,49 €
Enfant à charge (gratuité à partir du 3 ^e enfant)	0,767 %	26,29 €	0,196 %	6,72 €	0,293 %	10,04 €

Régime Alsace Moselle	Base Prime		Confort (facultatif)		Confort + (facultatif)	
	PMSS	Euros	PMSS	Euros	PMSS	Euros
Salarié	-	-	0,435 %	14,91 €	0,702 %	24,06 €
Conjoint	0,992 %	34,01 €	0,468 %	16,04 €	0,802 %	27,49 €
Enfant à charge (gratuité à partir du 3 ^e enfant)	0,499 %	17,11 €	0,196 %	6,72 €	0,293 %	10,04 €

Le PMSS 2022 est fixé à 3 428 €.